

Devenir Acteur PRAP IBC (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

Avant toute inscription, merci de prendre connaissance des objectifs et de vérifier le public concerné, les prérequis et l'adéquation avec vos besoins

OBJECTIFS	Instaurer une démarche de prévention dynamique et durable dans les structures du CHMY. Optimiser leurs pratiques professionnelles et de participer activement à l'évaluation des risques dans leurs situations de travail.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Comprendre l'intérêt de la prévention Connaître les risques de son métier Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain Se protéger en respectant les risques de sécurité physique et d'économie d'effort Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé Proposer des améliorations à sa situation de travail Faire remonter l'information aux personnes concernées Modalités d'évaluation des objectifs opérationnels : - Questionnaire oral Mise en situation et analyse
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Code du travail <u>Article L412-1</u> Modifié par Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017-art.2*Article L416-1 Modifié par Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017- art.1 <u>Article L4121-2</u> <u>Article L4121-3</u> <u>Articles R454-1 et suivants</u> <u>Articles R4542-3 et suivants</u>
PUBLIC CONCERNE	Pôle gestion et stratégie, Unités transversales, Pôle medico-technique ASHQ, Ouvrier principal, Agent de maitrise, agent de bureau....
PRE-REQUIS	Aucun
PROGRAMME DE LA FORMATION	Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques professionnels : - Les cadres légal et institutionnel de la prévention des risques. - Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance. - Les processus d'apparition des risques professionnels. - Les différents risques du secteur sanitaire et social. - Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle. Inscrire ses actions dans la démarche prévention : - Connaître son potentiel d'action dans la démarche de prévention de la structure. - Participer activement à la démarche de prévention. - Interagir efficacement avec les autres acteurs de la prévention. Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels : - Les techniques de prise de hauteur pour observer son travail.

	- Les limites du corps humain : anatomie, physiologie, pathologies. - Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de manutention et de TMS. - Identifier les composantes d'une situation de travail génératrices de risques. - Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles. - Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle. - Les outils de recherche d'améliorations préventives. Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles : - Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort. - Les handicaps physiques dus au travail. - Les manutentions protectrices adaptées à son métier. L'utilisation des aides techniques préventives.
DUREE	2 jours (1+1) en présentiel
INTERVENANTS	Formateurs spécialisés dans le secteur sanitaire et social et dans le secteur IBC certifié(e)s PRAP 2S et PRAP IBC par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) Formateurs : Mme DROUIN, M. LEPRINCE,
NOMBRE DE PARTICIPANTS	3 groupes de 10 agents maximum
DATES	Groupe 1 : 05 Février et 05 Mars 2026 Groupe 2 : 07 Mai et 11 Juin 2026 Groupe 3 : 12 Novembre et 03 Décembre 2026
METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	Utilisation de matériel selon le référentiel PRAP, vidéo projecteur, tableau paperboard, présentation Powerpoint, support pédagogique. Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes. Alternance de périodes de formation en présentiel et d'applications en établissement pendant l'intersession.
EVALUATION	Modalités d'évaluation en début /fin de formation : - Tableau de l'apprenant Modalités d'évaluation en fin de formation : - Questionnaire à chaud
COUT DE FORMATION	150 € par jour et par participant pour les établissements extérieurs.
ATTESTATION	Une attestation de participation est remise à l'issue de la formation à chaque participant ayant suivi l'ensemble de la formation.

Adaptation : le participant est en situation de handicap et sollicite une adaptation pédagogique et organisationnelle : ☐ oui ☐ non

Si oui, le CHMY prendra contact avec vous pour les adaptations à prévoir.